

Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré

5, place Beauchamp, BP 419, 70013 VESOUL Cedex Tél : 03 84 78 63 51
courriel : ce.cdoea.dsden70@ac-besancon.fr

Textes de référence :

Décret n°2014-1377 du 18-11-2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves

Arrêté du 21 octobre 2015 relatif aux classes de section d'enseignement général et professionnel adapté

Circulaire n° 2015-176 du 28 octobre 2015 relative aux sections d'enseignement général et professionnel adapté

Extrait de la circulaire n°2015-176 du 28/10/2015 : Enseignements adaptés

« La SEGPA accueille des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien.

Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de compétences, de connaissances et de culture attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux et présentent des lacunes importantes qui risquent d'obérer l'acquisition de celles prévues à l'issue du cycle de consolidation. »

Bilan psychologique

Nom et qualité du professionnel habilité :

Elève :	Responsable(s) légal(aux) :
Nom :	Nom(s), prénom(s) :
Prénom :	
Date de naissance :	
Sexe :	Adresse(s) :
Classe :	
	Téléphone :

I Compte rendu des examens psychologiques

Nature des examens	date	Niveau intellectuel, QI, observations *

(* dont, données psychométriques explicites)

II Conclusions :

.....

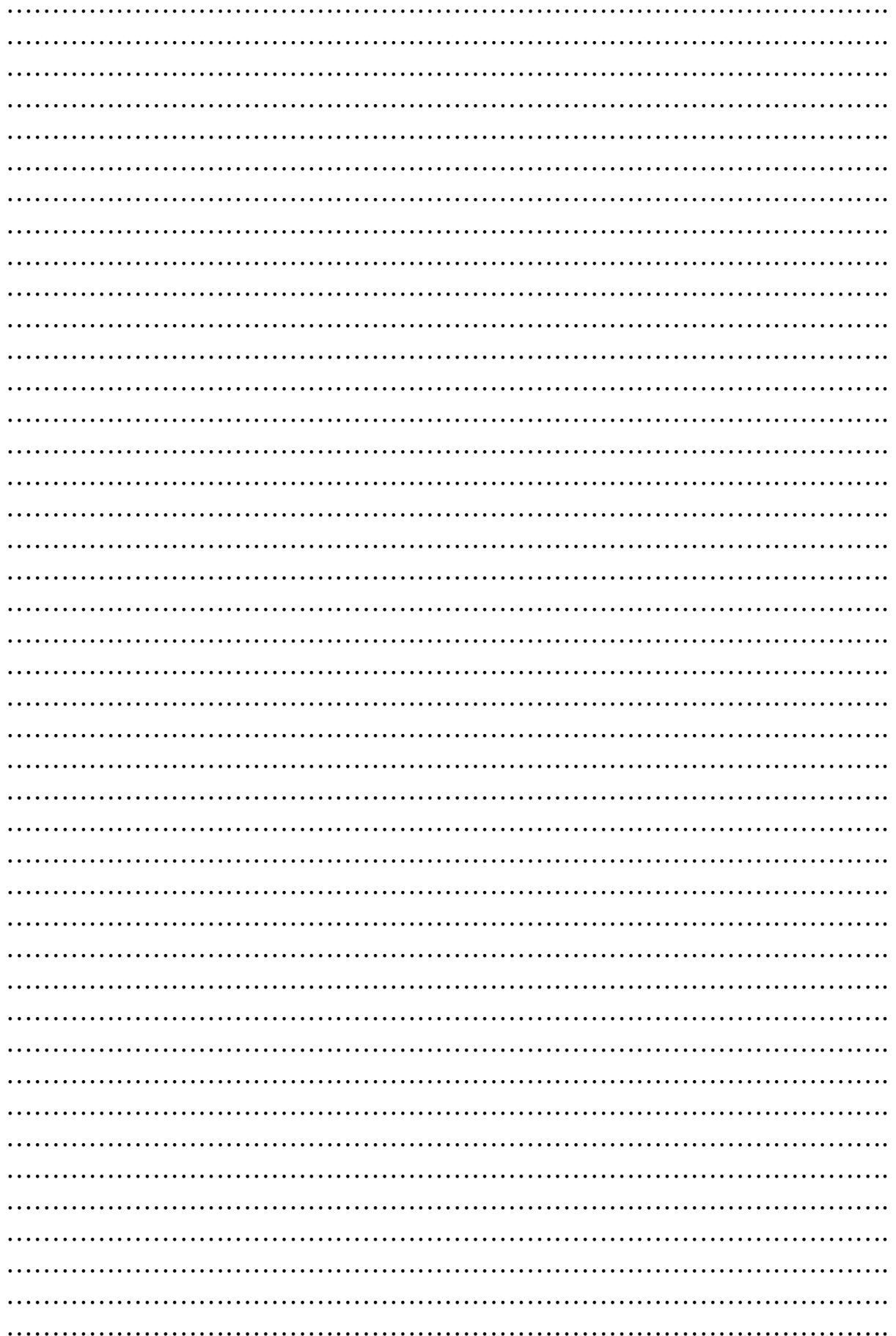
.....

.....

.....

.....

.....



àle.....

signature.....